

Avez-vous acheté des lecteurs de disques optiques (des « LDO ») ou des produits contenant des LDO entre janvier 2000 et décembre 2010?

Si c'est le cas, vous pourriez être visé par le règlement d'une action collective.

Les actions collectives

Des actions collectives ont été introduites en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec pour le compte de résidents du Canada qui allèguent que de nombreux fabricants et distributeurs de LDO ont comploté pour fixer les prix des LDO, de sorte que des consommateurs, des entreprises et d'autres acheteurs ont payé trop cher les LDO et les produits contenant des LDO achetés au Canada.

Le règlement

Un règlement à l'égard des actions a été conclu avec Toshiba Corporation (« Toshiba Corp. », dans certaines instances), Toshiba Samsung Storage Technology Corporation (« Toshiba Samsung Storage Technology Corp. », dans certaines instances), Toshiba Samsung Storage Technology Korea Corporation (« Toshiba Samsung Storage Technology Corp. Korea », dans certaines instances), Toshiba du Canada Limitée (« Toshiba du Canada Ltée », dans certaines instances), Toshiba America Consumer Products, LLC, Toshiba America Information Systems, Inc., Samsung Electronics Co., Ltd., Samsung Electronics Canada Inc., et Samsung Electronics America, Inc. (les « défenderesses participant au règlement ») pour la somme de 5 695 000 \$ CA.

Le règlement doit être approuvé par les tribunaux de la Colombie-Britannique et du Québec. Il constitue une résolution des réclamations contestées et ne constitue pas un aveu de responsabilité, de faute ou d'acte fautif.

Certification/autorisation à titre d'actions collectives aux fins de règlement

Les tribunaux de la Colombie-Britannique et du Québec ont certifié/autorisé les actions à titre d'actions collectives contre les défenderesses participant au règlement uniquement aux fins de règlement.

Membres du groupe visés par le règlement

Vous pourriez être membre du groupe visé par le règlement si vous avez acheté des LDO ou des produits contenant des LDO entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2010.

- On entend par « LDO » un appareil qui lit des données à partir d'un disque optique et/ou enregistre des données sur un disque optique, tel que, sans limitation, les cédéroms, les disques compacts enregistrables/réinscriptibles, les DVD-ROM, les DVD enregistrables/réinscriptibles, les

disques Blu-Ray, les disques Blu-Ray enregistrables/réinscriptibles et les DVD haute définition, de même que les lecteurs/graveurs Super Multi, d'autres lecteurs/graveurs et les lecteurs de disques optiques conçus pour être connectés à l'externe à des ordinateurs ou à d'autres appareils.

- On entend par « produits contenant des LDO » des produits intégrant des LDO, y compris, sans limitation, des ordinateurs de bureau, des ordinateurs mobiles/portatifs, des consoles de jeux, des lecteurs/graveurs de disques compacts, des lecteurs/graveurs de DVD et des lecteurs/graveurs de disques Blu-Ray.

Avis d'audiences d'approbation du règlement et des honoraires

Des audiences visant l'approbation du règlement et de la demande d'honoraires équivalant à 25 % de ce règlement, plus les débours et les taxes applicables, qui a été présentée par les avocats du groupe, se tiendront devant le tribunal de la Colombie-Britannique à Vancouver le 30 septembre 2020 à 9 h, et le tribunal du Québec à Montréal le 1 octobre 2020 à 9 h 15.

Selon l'évolution de la situation concernant la Covid-19, il se pourrait que les audiences se tiennent par vidéoconférence, par téléconférence ou par écrit. Consultez le www.siskinds.com/odd/ ou le www.cfmlawyers.ca/active-litigation/odd/ pour savoir quelle forme prendront les audiences.

Vous pouvez faire part aux tribunaux de votre position au sujet du projet de règlement ou de la demande d'honoraires. Si vous souhaitez le faire, vous devez agir au plus tard le 25 septembre 2020. Visitez le www.siskinds.com/odd ou le www.cfmlawyers.ca/active-litigation/odd/ pour obtenir de plus amples renseignements.

Les cabinets d'avocats qui vous représentent sont :

- *Camp Fiorante Matthews Moger LLP*
- *Siskinds LLP*
- *Groupe de Droits des Consommateurs Inc.*

Pour obtenir de plus amples renseignements :

- visitez le www.siskinds.com/odd/ ou le www.cfmlawyers.ca/active-litigation/odd/
- envoyez un courriel à oddclassaction@cfmlawyers.ca
- composez le 1-800-689-2322 (sans frais)